

5395 - Le règlement du fait qu'une femme regarde les hommes à la télévision sans que cela suscite chez elle un désir charnel.

La question

Est-il interdit de regarder la télévision ?

Un journaliste présente les informations et moi je le regarde ou regarde n'importe quelle autre émission (animée par un homme). Est-il interdit de regarder les hommes à la télévision sans que cela ne soit accompagné d'un désir charnel ?

La réponse détaillée

Le musulman doit préserver ses sens de l'inutile et surtout de ce qui est interdit par Allah. A ce propos, Allah le Puissant et Majestueux dit :

« Et ne poursuis pas ce dont tu n' as aucune connaissance. L' ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. » (Coran, 17 : 36).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« Le regard fait partie des flèches de Satan »**. La télévision diffuse très souvent les prestations de débauchés et de pervers des deux sexes. Rares sont en plus les émissions non accompagnées de musique ou d'autres actes interdits. Regarder la télévision est dans ce cas blâmable.

Quant au fait qu'une femme regarde en cas de besoin ce qui apparaît habituellement chez un homme et qui ne suscite guère chez elle le désir charnel, cela est permis comme un groupe d'ulémas l'a déclaré. Le fait de regarder la télévision ne relève pas de ce chapitre puisqu'il ne répond à aucun besoin. Or la femme doit se détourner de tout ce qui est inutile et s'occuper de ce qui débouche à une issue heureuse. C'est Allah qui assiste.